



PYB/GC - n° 1204/Cir.
Dossier suivi par Pierre Yves Berthon

Paris, le 1^{er} mars 2011.

Objet : Blanchiment / Alerte TRACFIN / LYBIE

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'alerte publiée par **TRACFIN** dans le cadre des événements survenus **en Libye** et sur laquelle l'AMF a particulièrement attirée notre attention.

Ce document appelle l'ensemble des assujettis ayant des relations d'affaires avec les personnes visées au 2° de l'article L.561-10 (*personnes « politiquement exposées »*) et définies à l'article R.561-18, à **renforcer leurs diligences** dans les conditions prévues à l'article R.561-20 (ci-joint également).

Merci de nous communiquer en cette occasion toute difficulté de mise en œuvre que vous pourriez relever.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments très distingués.

Pierre Yves Berthon